

I.P.C.F.
Institut Professionnel
des Comptables et
Fiscalistes agréés



B.I.B.F.
Beroepsinstituut van
erkende Boekhouders
en Fiscalisten

Plan comptable

Octobre 2005

Avenue Legrand 45 - 1050 BRUXELLES
Tél. (02) 626 03 80 - Fax (02) 626 03 90

1. Fonds propres, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an

10	<u>Capital</u>	[P]	I.
100	<u>Capital souscrit</u>	[P]	I.A.
101	<u>Capital non appelé (-)</u>	[P]	I.B.
102	Capital amorti	[P]	I.A.
109	Compte de l'exploitant	[P]	I.A.
11.	<u>Primes d'émission</u>	[P]	II.
12.	<u>Plus-values de réévaluation</u>	[P]	III.
120	<u>Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles</u>		
121	<u>Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles [2]</u>		
1210	Quotité non amortie de la plus-value		
1211	Quotité amortie de la plus-value		
122	<u>Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières [2]</u>		
123	<u>Plus-values de réévaluation sur stocks</u>		
124	<u>Reprise de réduction de valeur sur placements de trésorerie [3]</u>		
13.	<u>Réserves</u>	[P]	IV.
130	<u>Réserve légale</u>	[P]	IV.A.
131	<u>Réserves indisponibles</u>	[P]	IV.B.
1310	<u>Réserve pour actions propres</u>	[P]	IV.B.1.
1311	<u>Autres réserves indisponibles</u>	[P]	IV.B.2.
132	<u>Réserves immunisées</u>	[P]	IV.C.
1320	Réserves immunisées (taxation étalée)		
1321	Réserve d'investissement		
1322	Autres réserves immunisées		
133	<u>Réserves disponibles</u>	[P]	IV.D.
14.	<u>Bénéfice reporté (ou Perte reportée (-))</u>	[P]	V.
140	Bénéfice reporté		
141	Perte reportée (-)		
15.	<u>Subsides en capital (ou en investissement)</u>	[P]	VI.
150	Subsides en capital		
151	Quotité amortie des subsides (-)		

16.	<u>Provisions et impôts différés</u>	[P]	VII.
160	<u>Provisions pour pensions et obligations similaires</u>	[P]	VII.A.1.
161	<u>Provisions pour charges fiscales</u>	[P]	VII.A.2.
162	<u>Provisions pour grosses réparations et gros entretien</u>	[P]	VII.A.3.
163 à			
165	<u>Provisions pour autres risques et charges</u> [4]	[P]	VII.A.4.
1650	Provisions à caractère social		
16500	Provisions modération salariale		
16501	Prov. pour indemnités personnel en cas de liquidation		
16502	Provisions pour prépensions		
16503	Fonds de prévoyance sociale		
1651	Provisions à caractère commercial		
16510	Provisions pour litiges en cours		
16511	Provisions pour propre assureur		
1652	Provisions à caractère financier		
16520	Provisions pour amendes, double droit et pénalités		
1653	Provisions à caractère environnemental		
16530	Provisions pour remise en état d'immeubles loués		
16531	Provisions pour remise en état de terrains pollués		
1659	Provisions pour risques divers		
168	<u>Impôts différés</u>	[P]	VII.B.
1680	<u>Impôts différés afférents à des subsides en capital</u>		
1681	<u>Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur immobilisations incorporelles</u>		
1682	<u>Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur immobilisations corporelles</u>		
1687	<u>Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur titres émis par le secteur public belge</u>		
1688	<u>Impôts différés étrangers</u>		
17.	<u>Dettes à plus d'un an</u>	[P]	VIII.
170	<u>Emprunts subordonnés</u>	[P]	VIII.A.1
1700	<u>Convertibles</u>		
1701	<u>Non convertibles</u>		
171	<u>Emprunts obligataires non subordonnés</u>	[P]	VIII.A.2
1710	<u>Convertibles</u>		
1711	<u>Non convertibles</u>		
1719	Obligations à placer		
172	<u>Dettes de location-financement et assimilées</u>	[P]	VIII.A.3
173	<u>Etablissements de crédit</u>	[P]	VIII.A.4

1730	<u>Dettes en compte</u>	
1731	<u>Promesses</u>	
1732	<u>Crédits d'acceptation</u>	
1733	Emprunt hypothécaire	
1734	Emprunt sur warrants	
174	<u>Autres emprunts</u>	[P] III.A.5.
1740	Financement A	
1741	Financement B	
175	<u>Dettes commerciales</u>	[P] VIII.B.
1750	<u>Fournisseurs</u>	[P] VIII.B.1
1751	<u>Effets à payer</u>	[P] VIII.B.2
176	<u>Acomptes reçus sur commandes</u>	[P] VIII.C.
178	<u>Cautionnements reçus en numéraire</u>	[P] VIII.D.
179	<u>Dettes diverses</u>	[P] VIII.D.
1790	Avances permanentes des administrateurs	
1791	Avances permanentes des actionnaires - associés actifs	
1792	Rentes viagères comptabilisées	

18. Liaison des établissements et succursales

180	Transfert des succursales	
181	Transfert des sociétés liées et associées	
182	Tr. des soc. de droit commun, momentanées ou internes	

19. Résultat d'exploitation

190	Avances aux associés sur distribution de l'actif net	
-----	--	--

2. Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an

20. Frais d'établissement [5] [A] I.

200	<u>Frais de constitution et d'augmentation de capital</u>	
2001	Frais portés à l'actif	
2009	Amortissements actés	
201	<u>Frais d'émission d'emprunts</u>	
2011	Frais portés à l'actif	
2019	Amortissements actés	
202	<u>Autres frais d'établissement</u>	
2021	Autres frais d'établissement portés à l'actif	
2029	Amortissement actés	
204	<u>Frais de restructuration</u>	
2041	Frais portés à l'actif	
2049	Amortissements actés	
205	Frais consentis sur le plan écologique	
2051	Remise en état des sites pollués	

2052 Amélioration du matériel anti-polluant
2059 Amortissements actés

21. Immobilisations incorporelles [6] [A] II.

210 Frais de recherche et développement
2101 Frais portés à l'actif
2109 Amortissements ou réductions de valeur actés
211 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires
2110 Frais portés à l'actif
2119 Amortissements ou réductions de valeur actés
212 Goodwill
2120 Dépenses portées à l'actif (coût d'acquisition)
2129 Amortissements ou réductions de valeur actés
213 Acomptes versés
2130 Acomptes versés
2139 Amortissements ou réductions de valeur actés
214 Surprix afférents à l'acquisition d'une participation
215 Logiciels
2150 Logiciels standard d'application
2159 Amortissements actés

22. Terrains et constructions [6] [A] III.A.

220 Terrains
2200 Prix d'acquisition
2201 Frais d'acquisition et de mise en état
2202 Intérêts intercalaires
2208 Plus-values actées
2209 Amortissements ou réductions de valeur actés
221 Constructions
2210 Prix d'acquisition
2211 Frais d'acquisition et de mise en état
2212 Intérêts intercalaires
2218 Plus-values actées
2219 Amortissements actés
222 Terrains bâtis [7]
2220 Prix d'acquisition
2221 Frais d'acquisition et de mise en état
2222 Intérêts intercalaires
2228 Plus-values actées
2229 Amortissements actés
223 Autres droits réels sur des immeubles
2230 Prix d'acquisition

- 2231 Frais d'acquisition
- 2232 Intérêts intercalaires
- 2238 Plus-values actées
- 2239 Amortissements actés

23. Installations, machines et outillage [6]

[A] III.B.

- 230 Installations techniques et machines
- 2300 Prix d'acquisition
- 2301 Frais de mise en état
- 2308 Plus-values actées
- 2309 Amortissements actés
- 231 Autres installations
- 2310 Prix d'acquisition
- 2311 Frais de mise en état
- 2318 Plus-values actées
- 2319 Amortissements actés
- 232 Outillage
- 2320 Prix d'acquisition
- 2321 Frais de mise en état
- 2328 Plus-values actées
- 2329 Amortissements actés
- 233 Pièces de rechange
- 2330 Prix d'acquisition
- 2331 Frais de mise en état
- 2338 Plus-values actées
- 2339 Amortissements actés
- 234 Matériel publicitaire ou de démonstration
- 2340 Prix d'acquisition
- 2341 Frais de mise en état
- 2348 Plus-values actées
- 2349 Amortissements actés
- 235 Emballages récupérables
- 2350 Prix d'acquisition
- 2351 Frais de mise en état
- 2358 Plus-values actées
- 2359 Amortissements actés

24. Mobilier et matériel roulant [6]

III.C.

- 240 Mobilier et matériel de bureau
- 2400 Prix d'acquisition
- 2401 Frais de mise en état
- 2408 Plus-values actées

2409	Amortissements actés	
241	Matériel roulant	
2410	Prix d'acquisition	
2411	Frais de mise en état	
2418	Plus-values actées	
2419	Amortissements actés	
25.	<u>Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires</u> [6]	[A] III.D.
250	<u>Terrains et constructions</u>	
251	<u>Installations, machines et outillage</u>	
252	<u>Mobilier et matériel roulant</u>	
26.	<u>Autres immobilisations corporelles</u> [6]	[A] III.E.
260	Cheptel de reproduction - de cirque - de spectacle	
261	Frais d'aménagement de biens loués	
262	Immobilisations en réserves	
263	Autres immobilisations	
264	Bien détenus en nu-propriété	
265	Immobilisations désaffectées	
27.	<u>Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés</u> [6]	[A] III.F.
2700	Investissements de l'exercice précédent	
2701	Investissements de l'exercice	
2798	Amortissements de l'exercice précédent	
2799	Amortissements de l'exercice	
28.	<u>Immobilisations financières</u>	[A] IV
280	<u>Participation dans des entreprises liées</u>	[A] IV.A .1.
2800	<u>Valeur d'acquisition</u>	
2801	<u>Montants non appelés (-)</u>	
2808	<u>Plus-values actées</u>	
2809	<u>Réductions des valeur actées (-)</u>	
281	<u>Créances sur les entreprises liées</u>	[A] IV.A.2.
2810	<u>Créances en compte</u>	
2811	<u>Effets à recevoir</u>	
2812	<u>Titres à revenu fixe</u>	
2817	<u>Créances douteuses</u>	
2819	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	
282	<u>Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</u>	[A] IV.B.1.
2820	<u>Valeur d'acquisition</u>	

2821	<u>Montants non appelés (-)</u>	
2828	<u>Plus-values actées</u>	
2829	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	
283	<u>Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</u>	[A] IV.B.2.
2830	<u>Créances en compte</u>	
2831	<u>Effets à recevoir</u>	
2832	<u>Titres à revenu fixe</u>	
2837	<u>Créances douteuses</u>	
2838	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	
284	<u>Autres actions et parts</u>	[A] IV.C.1.
2840	<u>Valeur d'acquisition</u>	
2841	<u>Montants non appelés (-)</u>	
2848	<u>Plus-values actées</u>	
2849	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	
285	<u>Autres créances</u>	[A] IV.C.2.
2850	<u>Créances en compte</u>	
2851	<u>Effets à recevoir</u>	
2852	<u>Titres à revenu fixe</u>	
2857	<u>Créances douteuses</u>	
2858	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	
288	<u>Cautionnements versés en numéraire</u>	[A] IV.C.2.
29.	<u>Créances à plus d'un an</u>	[A] V.
290	<u>Créances commerciales</u>	[A] V.A.
2900	<u>Clients</u>	
2901	<u>Effets à recevoir</u>	
2906	<u>Acomptes versés [8]</u>	
2907	<u>Créances douteuses</u>	
2909	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	
291	<u>Autres créances</u>	[A] V.B.
2910	<u>Créances en compte</u>	
2911	<u>Effets à recevoir</u>	
2912	Créances sur administrateurs / associés actifs	
2917	<u>Créances douteuses</u>	
2919	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	
299	Mouvements de l'année [6]	
2990	Investissements de l'année en cours	
2991	Investissements / Immobilisations corporelles	
2992	Investissements / Immobilisations incorporelles	
2993	Investissements provisoires mensuels	

3. Stocks et commandes en cours d'exécution.

- 30. Approvisionnements - Matières premières [9] [A] VI.A.1.**
300 Valeur d'acquisition [10]
309 Réductions de valeur actées (-) [11]
- 31. Approvisionnements - Fournitures [9] [A] VI.A.1.**
310 Valeur d'acquisition [10]
319 Réductions de valeur actées (-) [11]
- 32. En-cours de fabrication [9] [A] VI.A.2.**
320 Valeur d'acquisition
329 Réductions de valeur actées (-) [11]
- 33. Produits finis [9] [A] VI.A.3.**
330 Valeur d'acquisition [10]
3310 Bétail
3320 Pépinières
3330 Produits mis en dépôt
3340 Produits mis en consignation
339 Réductions de valeur actées (-) [11]
- 34. Marchandises [9] [A] VI.A.4.**
340 Valeur d'acquisition [10]
349 Réductions de valeur actées (-) [11]
- 35. Immeubles destinés à la vente [9] [A] VI.A.5.**
350 Valeur d'acquisition [10]
351 Immeubles acquis - régime T.V.A.
3510 Valeur d'acquisition
3519 Réductions de valeur actées (-)
352 Immeuble acquis - régime droit d'enregistrement
3520 Valeur d'acquisition
3529 Réductions de valeur actées (-)
359 Réductions de valeur actées (-) [11]
- 36. Acomptes versés sur achats pour stocks [9] [A] VI.A.6.**
360 Acomptes versés
369 Réductions de valeur actées (-) [11]
- 37. Commandes en cours d'exécution [12] [A] VI.B.**
370 Valeur d'acquisition
371 Bénéfice pris en compte
379 Réductions de valeur actées (-) [11]

4. Créances et dettes à un an au plus

40.	<u>Créances commerciales</u> [13]	
400	<u>Clients</u> [14]	[A] VII.A. [P] IX.C.1.
4000	Clients - Facturations	
4001	Clients - Ventes au comptant	
4002	Clients - Retenues de garanties	
4004	Clients - Facture à établir	
401	<u>Effets à recevoir</u>	[A] VII.A.
404	<u>Produits à recevoir</u> [15]	[A] VII.A.
406	<u>Acomptes versés</u> [8]	[A] VII.A.
407	<u>Créances douteuses</u>	[A] VII.A.
409	<u>Réductions de valeur actées</u> (-)	[A] VII.A.
41.	<u>Autres créances</u> [13]	[A] VII.B.
410	<u>Capital appelé, non versé</u>	
4101	Souscripteur	
4102	Apporteur	
4103	Appel de fonds	
4104	Actionnaires défaillants	
4105	Obligataires	
411	<u>T.V.A. à récupérer</u>	
4110	T.V.A. à récupérer (solde c/c T.V.A.)	
4111	T.V.A. à récupérer : régularisations diverses	
4114	T.V.A. à récupérer : régularisations notes de crédit	
412	<u>Impôts et précomptes à récupérer</u>	
4120 à		
4124	<u>Impôts belges sur le résultat</u>	
4125 à		
4127	<u>Autres impôts et taxes belges</u>	
4128	<u>Impôts et taxes étrangers</u>	
414	<u>Produits à recevoir</u>	
4140	Indemnités sur sinistre à recevoir	
4141	Subsides à recevoir	
4142	Primes et redevances à recevoir	
4143	Loyers à recevoir	
4144	Commissions à recevoir	
4145	Intérêts à recevoir	
4146	Coupons à recevoir	
416	<u>Créances diverses</u>	
4160	Av. en compte courant aux administrateurs et associés	
4161	Emballages consignés	

417	<u>Créances douteuses</u>		
418	<u>Cautiionnements versés en numéraire</u>		
419	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>		
42.	<u>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</u> [16]	[P]	IX.A.
	(même subdivision que le compte 17)		
43.	<u>Dettes financières</u>	[P]	IX.B.
430	<u>Etablissements de crédit - Emprunts en compte à terme fixe</u>	[P]	IX.B.1.
431	<u>Etablissements de crédit - Promesses</u>	[P]	IX.B.1.
432	<u>Etablissements de crédit - Crédits d'acceptation</u>	[P]	IX.B.1.
433	<u>Etablissements de crédit - Dettes en compte courant</u> [17]	[P]	IX.B.1.
439	<u>Autres emprunts</u>	[P]	IX.B.2.
44.	<u>Dettes commerciales</u>		
440	<u>Fournisseurs</u> [18]	[A] [P]	VII.A. IX.C.1.
441	<u>Effets à payer</u>	[P]	IX.C.2.
444	<u>Factures à recevoir</u> [19]	[P]	IX.C.1.
45.	<u>Dettes fiscales, salariales et sociales</u>		
450	<u>Dettes fiscales estimées</u>	[P]	IX.E.1.
4500 à			
4504	<u>Impôts belges sur le résultat</u>		
4505 à			
4507	<u>Autres impôts et taxes belges</u>		
4508	<u>Impôts et taxes étrangers</u>		
451	<u>T.V.A. à payer</u>	[P]	IX.E.1.
4510	T.V.A. à payer (solde c/c T.V.A.)		
4511	T.V.A. à payer : régularisations sur opérations diverses		
4512	T.V.A. à payer : régularisations sur notes de crédit		
452	<u>Impôts et taxes à payer</u>	[P]	IX.E.1.
4520 à			
4524	<u>Impôts belges sur le résultat</u>		
4525 à			
4527	<u>Autres impôts et taxes belges</u>		
4528	<u>Impôts et taxes étrangers</u>		
453	<u>Précomptes retenus</u>	[P]	IX.E.1.
4530	Précompte retenu à verser		
4533	Précompte afférant au co-contractant non enregistré		

454	<u>Office national de la sécurité sociale</u>	[P]	IX.E.2.
4540	O.N.S.S. relatif à l'entreprise		
4543	O.N.S.S. afférant au co-contractant non enregistré		
455	<u>Rémunérations</u>	[P]	IX.E.2.
4558	Provisions pour primes de fin d'année x		
456	<u>Pécules de vacances</u>	[P]	IX.E.2.
4560	Pécule de vacances employés - provisions		
4561	Pécule de vacances ouvriers - provisions		
459	<u>Autres dettes sociales</u>	[P]	IX.E.2.
46.	<u>Acomptes reçus sur commandes</u>	[P]	IX.D.
460	Acomptes reçus sur commandes		
47.	<u>Dettes découlant de l'affectation du résultat</u>	[P]	IX.F.
470	<u>Dividendes et tantièmes d'exercices antérieurs</u>		
471	<u>Dividendes de l'exercice</u>		
472	<u>Tantièmes de l'exercice</u>		
473	<u>Autres allocataires</u>		
48.	<u>Dettes diverses</u>	[P]	IX.F.
480	<u>Obligations et coupons échus</u>		
481	Capital en formation		
482	Capital à rembourser		
483	Avances en compte courant des administrateurs et associés		
488	<u>Cautionnements reçus en numéraire</u>		
489	<u>Autres dettes diverses</u>		
4891	Emballages consignés		
49.	<u>Comptes de régularisation et comptes d'attente</u>		
490	<u>Charges à reporter</u>	[A]	X.
491	<u>Produits acquis</u>	[A]	X.
492	<u>Charges à imputer</u>	[P]	X.
493	<u>Produits à reporter</u>	[P]	X.
496	Ecarts de conversion positifs sur... [31]	[A]	X.
497	Ecarts de conversion négatif sur... [31]	[P]	X.
498	Ventilation T.V.A. (voir 411 et 451)		
49800	T.V.A. compte courant		
49854	T.V.A. à payer sur chiffre d'affaires (case 54)		
49855	T.V.A. à payer intracommunautaire (case 55)		
49856	T.V.A. à payer co-contractant (case 56)		
49857	T.V.A. à payer hors UE (case 57)		
49859	T.V.A. à récupérer (case 59)		
49861	T.V.A. à payer régularisations sur O.D. (case 61)		

- 49862 T.V.A. à récupérer régularisations sur O.D. (case 62)
- 49863 T.V.A. à payer sur notes de crédit fournisseurs (case 63)
- 49864 T.V.A. à récupérer régularisations sur notes de crédit clients (case 64)
- 49870 Transfert à 411 ou 451
- 499 Comptes d'attente
- 4998 Compte entreprise / client
- 4999 Compte d'ouverture - clôture

5. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

- 50. **Actions propres** [A] VIII.A.
- 51. **Actions et parts** [A] VIII.B.
 - 510 Valeur d'acquisition
 - 511 Montants non appelés (-)
 - 519 Réductions de valeur actées (-)
- 52. **Titres à revenu fixe** [A] VIII.B.
 - 520 Valeur d'acquisition
 - 529 Réductions de valeur actées (-)
- 53. **Dépôts à terme** [A] VIII.B.
 - 530 De plus d'un an
 - 531 De plus d'un mois et à un an au plus
 - 532 D'un mois au plus
 - 539 Réductions de valeur actées (-)
- 54. **Valeurs échues à l'encaissement** [20] [A] IX.
- 55. **Etablissements de crédit** [21] [A] IX.
 - 550 à 559 Comptes ouverts auprès de divers établissements, à subdiviser en :
 - ...0 Comptes courants
 - ...1 Chèques émis (-) [22]
 - ...9 Réductions de valeur actées (-)
- 56. **Office des chèques postaux** [A] IX.
 - 560 Compte courant
 - 561 Chèques émis (-) [22]

57. Caisses

[A] IX.

570 à

576 Caisses - espèces577 Caisses - monnaies étrangères578 Caisses - timbres579 Caisses - titres ou chèques-repas**58. Virements internes**

5800 Transferts

6. Charges

60.	<u>Approvisionnements et marchandises</u> [23]	[R]	II.A.
600	<u>Achats de matières premières</u>	[R]	II.A.1.
601	<u>Achats de fournitures</u>	[R]	II.A.1.
602	<u>Achats de services, travaux et études</u>	[R]	II.A.1.
603	<u>Sous-traitances générales</u>	[R]	II.A.1.
604	<u>Achats de marchandises</u>	[R]	II.A.1.
605	<u>Achats d'immeubles destinés à la vente</u>	[R]	II.A.1.
606	Frais accessoires sur achats		
6061	Transports		
6062	T.V.A. non déductible		
6063	Droits de douanes		
6064	Assurances		
6065	Autres frais accessoires		
6066	Transferts aux comptes principaux (600 à 605)		
608	<u>Remises, ristournes et rabais obtenus (-)</u> [24]	[R]	II.A.1.
609	<u>Variation des stocks</u>	[R]	II.A.2.
6090	<u>de matières premières</u>		
60900	Variation des stocks matières premières (stock départ)		
60901	Variation des stocks matières premières (stock fin)		
6091	<u>de fournitures</u>		
60910	Variation des stocks fournitures (stock départ)		
60911	Variation des stocks fournitures (stock fin)		
6094	<u>de marchandises</u>		
60940	Variation des stocks marchandises (stock départ)		
60941	Variation des stocks marchandises (stock fin)		
6095	<u>d'immeubles achetés destinés à la vente</u>		

61. Services et biens divers

[R] II.B.

Cette rubrique doit être adaptée à la nature et aux besoins d'information de l'entreprise.

Première possibilité : subdivision par nature de frais

- 610 Sous-traitants
- 611 Location, charges d'entretien et de réparations
- 6110 Charges locatives terrains
- 6111 Charges locatives constructions
- 6112 Charges locatives machines, matériel, outillage
- 6113 Charges locatives matériel roulant (voitures etc.)
- 6114 Charges locatives matériel roulant (utilitaires)
- 6115 Entretien et réparations - terrains
- 6116 Entretien et réparations - constructions
- 6117 Entretien et réparations - machines, matériel, outillage
- 6118 Entretien et réparations - matériel roulant (voitures etc.)
- 6119 Entretien et réparations - matériel roulant (utilitaires)
- 612 Fournitures diverses et énergie
- 6120 Fournitures de bureau et imprimés
- 6121 Livres, prospectus et documentation
- 6122 Petit matériel
- 6123 Produits d'entretien
- 6124 Produits de consommation non repris en 60
- 6125 Consommation eau
- 6126 Consommation gaz
- 6127 Consommation électricité
- 6128 Consommation mazout
- 613 Rétributions de tiers
- 6130 Commissions sur ventes
- 6131 Commissions sur achats
- 6132 Honoraires
- 61320 Honoraires comptables
- 61321 Honoraires architectes
- 61322 Honoraires médecins
- 61323 Honoraires vétérinaires
- 61324 Honoraires experts
- 61325 Honoraires avocats
- 61326 Honoraires notaires
- 61327 Honoraires huissiers
- 6133 Services extérieurs - Organismes prestataires
- 61330 Secrétariats sociaux
- 61331 Prestations informatives
- 61332 Services factors

- 61333 Bureaux d'études
- 61334 Organismes financiers
- 61335 Contrôle technique (voitures etc.)
- 61336 Contrôle technique (utilitaires)
- 61337 Redevances et royalties sur brevets
- 61338 Redevances et royalties sur licences
- 614 Assurances - autres que pour le personnel
- 6140 Assurance incendie
- 6141 Assurance vol
- 6142 Assurance perte de bénéfice
- 6143 Assurance tempête, grêle, intempéries
- 6144 Assurance matériel roulant (voitures etc.)
- 6145 Assurance matériel roulant (utilitaires)
- 6146 Assurance responsabilité risques civils
- 6147 Assurance responsabilité risques professionnels
- 6148 Assurance transport de marchandises
- 6149 Assurance crédit
- 615 Transport et frais y afférents sur ventes
- 6150 Transport sur vente (opération générale)
- 6151 Transport maritime
- 6152 Transport voie d'eau
- 6153 Transport ferroviaire
- 6154 Transport par route
- 6155 Transport par air
- 6156 Autres frais de transport
- 6157 Transport à l'intérieur de l'entreprise
- 6158 Prestation d'appareils de levage
- 6159 Transport en dehors de l'entreprise sans rapport aux ventes
- 616 Poste - Communication - Notoriété
- 6160 Frais postaux
- 61601 Frais de port
- 6162 Téléphonie
- 61620 Téléphone, GSM
- 61621 Téléx, fax, Internet
- 6165 Notoriété
- 61650 Frais de déplacement (partie carburant et financement)
- 61651 Frais de déplacement (autres frais)
- 61652 Publicité, annonces
- 61653 Participation aux foires, expositions ...
- 61654 Cadeaux professionnels
- 61655 Cotisations
- 61656 Dons, libéralités

- 61657 Frais de déplacement à l'étranger
- 61658 Frais de réception limités
- 61659 Frais de réception non limités
- 617 Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise
- 6170 Personnel intérimaire
- 6171 Personnes mises à disposition
- 618 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs et gérants qui ne sont pas attribués en vertu d'un contrat de travail [25]
- 6180 Rémunérations - émoluments - traitements
- 6181 Prolongement des rémunérations
- 61810 Assurances sociales travailleur indépendant
- 61811 Avantages de toutes natures
- 61812 Assurance-vie
- 61813 Prélèvements
- 61814 Autres

- 6184 Charges patronales pour assurances extra-légales
- 61840 Assurance accident
- 61841 Assurance-groupe
- 61842 Assurance dirigeant d'entreprise

- 6187 Pension de retraite et de survie
- 6188 Honoraires d'administrateurs/gérants indépendants

Variante : Subdivision par destination ou par section de coûts

- 611 Frais de locaux
- 612 Frais du matériel
- 613 Frais du matériel roulant
- 614 Frais administratifs
- 615 Frais de distribution
- 616 Frais commerciaux
- 617 Personnel intérimaire
- 618 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs et gérants qui ne sont pas attribués en vertu d'un contrat de travail.

62. Rémunérations, charges sociales et pensions [R] II.C.

Cette rubrique doit être adaptée à la nature et aux besoins d'information de l'entreprise.

- 620 Rémunérations et avantages sociaux directs
- 6200 Administrateurs ou gérants [25]
- 6201 Personnel de direction
- 6202 Employés
- 6203 Ouvriers
- 6204 Autres membres du personnel

- 621 Cotisations patronales d'assurances sociales
- 6210 Cotisations ONSS
- 6211 Fonds fermeture
- 6212 Cotisation horeca
- 6213 Cotisation modération salariale
- 6214 Cotisation compensatoire
- 6215 Fonds solidarité
- 6216 Primes intempéries, de fidélité

- 622 Primes patronales pour assurances extra-légales
- 6220 Assurance-groupe
- 6221 Cotisation assurance
- 623 Autres frais du personnel
- 6230 Assurance accident loi - RC
- 6231 Service médical
- 6232 Assurance salaire garanti
- 6233 Abonnements sociaux
- 6234 Repas en mission
- 6235 Vêtements de travail
- 6236 Frais de formation
- 6237 Chèques repas
- 6238 Fêtes patronales

- 624 Pensions de retraite et de survie
- 6240 Administrateurs ou gérants [25]
- 6241 Personnel
- 625 Avantages sociaux exonérés de nécessité
- 626 Avantages sociaux exonérés de détente

- 629 Provisions pour pécules et primes
- 6290 Dotation à la provision pour pécules de vacances
- 6291 Reprise de la provision pour pécules de vacances (-)
- 6293 Dotation à la provision pour prime de fin d'année
- 6294 Reprise de la provision pour prime de fin d'année (-)

63.	<u>Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges</u>	
630	<u>Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations</u>	[R] II.D.
6300	<u>Dotations aux amortissements sur frais d'établissement</u>	
6301	<u>Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles</u>	
6302	<u>Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles</u>	
6308	<u>Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles</u>	
6309	<u>Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles</u>	
631	<u>Réductions de valeur sur stocks</u>	[R] II.E.
6310	<u>Dotations</u>	
6311	<u>Reprises (-)</u>	
632	<u>Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution</u>	[R] II.E.
6320	<u>Dotations</u>	
6321	<u>Reprises (-)</u>	
633	<u>Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an</u>	[R] II.E.
6330	<u>Dotations</u>	
6331	<u>Reprises (-)</u>	
634	<u>Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus</u>	[R] II.E.
6340	<u>Dotations</u>	
6341	<u>Reprises (-)</u>	
635	<u>Provisions pour pensions et obligations similaires</u>	[R] II.F.
6350	<u>Dotations</u>	
6351	<u>Utilisations et reprises (-)</u>	
636	<u>Provisions pour grosses réparations et gros entretien</u>	[R] II.F.
6360	<u>Dotations</u>	
6361	<u>Utilisations et reprises (-)</u>	
637	<u>Provisions pour autres risques et charges</u>	[R] II.F.
6370	<u>Dotations</u>	
6371	<u>Utilisations et reprises</u>	
6375	Provision pour modération salariale	
6376	Provision pour remise en état d'immeubles loués	

64.	<u>Autres charges d'exploitation</u>	[R]	II.G.
640	<u>Charges fiscales d'exploitation</u>		
6400	Taxes environnementales		
6401	Ecotaxes		
6402	Taxe de circulation - matériel roulant (voitures)		
6403	Taxe de circulation - matériel roulant (utilitaires)		
6404	Précompte immobilier		
6405	Droits d'enregistrement et publication légale		
6406	Taxes provinciales et communales		
6407	T.V.A. non déductibles		
6408	Droits de douane et accises		
641	<u>Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles</u>		
642	<u>Moins-values sur réalisation de créances commerciales</u>		
643 à			
648	<u>Charges d'exploitation diverses</u>		
6440	Pénalités et amendes déductibles		
6450	Pénalités et amendes non déductibles		
6460	Pertes sur emballages		
6470	Pertes sur créances		
6471	Pertes sur stocks produits périmés		
649	<u>Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)</u>		
65.	<u>Charges financières</u>	[R]	V.
650	<u>Charges des dettes</u>	[R]	V.A.
6500	<u>Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes</u>		
6501	<u>Amortissements des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement</u>		
6502	<u>Autres charges des dettes</u>		
6503	<u>Intérêts intercalaires portés à l'actif (-)</u>		
651	<u>Réductions de valeur sur actifs circulants [26]</u>	[R]	V.B.
6510	<u>Dotations</u>		
6511	<u>Reprises (-)</u>		
652	<u>Moins-values sur réalisation d'actifs circulants [26]</u>	[R]	V.C.
653	<u>Charges d'escompte de créances</u>	[R]	V.C.
654	<u>Différences de change [27]</u>	[R]	V.C.
655	<u>Ecart de conversion des devises [27]</u>	[R]	V.C.
656	<u>Provisions à caractère financier</u>	[R]	V.C.
6560	<u>Dotations</u>		
6561	<u>Utilisations et reprises (-)</u>		
657 à			
659	<u>Charges financières diverses</u>	[R]	V.C.

66.	<u>Charges exceptionnelles</u>	[R]	VIII.
660	<u>Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations)</u>	[R]	VIII.A.
6600	<u>sur frais d'établissement</u>		
6601	<u>sur immobilisations incorporelles</u>		
6602	<u>sur immobilisations corporelles</u>		
661	<u>Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)</u>	[R]	VIII.B.
662	<u>Provisions pour risques et charges exceptionnels</u>	[R]	VIII.C.
6620	<u>Dotations</u>		
6621	<u>Utilisations (-)</u>		
663	<u>Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés</u>	[R]	VIII.D.
664 à			
668	<u>Autres charges exceptionnelles</u>	[R]	VIII.E.
667	Mali de liquidation		
669	<u>Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)</u>	[R]	VIII.F.
67.	<u>Impôts sur le résultat</u>	[R]	X.A.
670	<u>Impôts belges sur le résultat de l'exercice</u>		
6700	<u>Impôts ou précomptes dus ou versés</u>		
6701	<u>Excédent de versements d'impôts et de précomptes portés à l'actif (-)</u>		
6702	<u>Charges fiscales estimées</u>		
671	<u>Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs</u>		
6710	<u>Suppléments d'impôts dus ou versés</u>		
6711	<u>Suppléments d'impôts estimés</u>		
6712	<u>Provisions fiscales constituées</u>		
672	<u>Impôts étrangers sur le résultat de l'exercice</u>		
673	<u>Impôts étrangers sur le résultat d'exercices antérieurs</u>		
68.	<u>Transferts aux impôts différés et aux réserves immunisées</u>		
680	<u>Transfert aux impôts différés [27bis]</u>	[R]	IX bis - III.bis
689	<u>Transfert aux réserves immunisées</u>	[R]	XII.
69.	<u>Affectations et prélèvements</u>		
690	<u>Perte reportée de l'exercice précédent</u>		
691	<u>Affectations au capital et à la prime d'émission</u>		
692	<u>Dotations aux réserves</u>		

6920	<u>Dotation à la réserve légale</u>
6921	<u>Dotation aux autres réserves</u>
693	<u>Bénéfice à reporter</u>
694	<u>Rémunération du capital</u>
6950	<u>Administrateurs ou gérants</u>
6960	<u>Autres allocataires</u>
6970	Actions à rembourser (avis CNC 129/5)

7. Produits

70.	<u>Chiffres d'affaires</u>	[R] I.A.
700 à		
707	<u>Ventes et prestations de services</u>	
7000	Ventes T.V.A. 0 %	
7001	Ventes T.V.A. 6 %	
7002	Ventes T.V.A. 12 %	
7003	Ventes T.V.A. 21 %	
7005	Ventes co-contractant	
7006	Ventes intracommunautaires	
7007	Ventes hors Union Européenne	
7008	Ventes notes de crédit intracommunautaires	
7009	Ventes notes de crédit hors UE	
708	<u>Remises, ristournes et rabais accordés (-) [28]</u>	
71.	<u>Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution</u>	[R] I.B.
712	<u>Des en-cours de fabrication</u>	
713	<u>Des produits finis</u>	
715	<u>Des immeubles construits destinés à la vente</u>	
717	<u>Des commandes en cours d'exécution</u>	
7170	<u>Valeur d'acquisition</u>	
7171	<u>Bénéfice pris en compte</u>	
72.	<u>Production immobilisée</u>	[R] I.C.
74.	<u>Autres produits d'exploitations</u>	[R] I.D.
740	<u>Subsides d'exploitation et montants compensatoires</u>	
741	<u>Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles</u>	
742	<u>Plus-values sur réalisation de créances commerciales</u>	
743 à		
749	<u>Produits d'exploitation divers</u>	
743	Récupération des frais de personnel	
7431	Accidents - Sinistre	

7432	Salaires garantis	
7433	Crédits d'heures - Crédits formations	
7434	Plan d'entreprise - Plan d'embauche	
7435	Emploi de réinsertion	
7436	Bas salaires	
7437	Maribel	
7438	Interruption de carrière	
744	Redevances et royalties	
7441	reçues de sociétés soeurs	
7442	sur concession de droit d'exploiter	
745	Produits de location non professionnels	
7451	Location d'immeubles, terrains	
7452	Location installations et machines	
7453	Indemnités pour rupture de bail	
7454	Boni sur reprise d'emballages consignés	
7455	Avantages sur locations	
7456	Location de droit d'exploiter	
746	Récupération de frais auprès de tiers	
7461	À charge de compagnies d'assurance	
7462	Utilisation de garanties retenues	
7463	Autres	
7464	Avantages de toute nature	
7465	Récupération de créances amorties	
747	Remises et ristournes obtenues des fournisseurs	
7471	Remises et ristournes obtenues	
7472	Commissions, courtages	
748	Ventes de produits ne relevant pas de l'activité habituelle	
7480	Ventes de déchets, rebus, mitrailles	
7481	Ventes d'emballages	
7484	Ventes d'immobilisés (facturation)	
7489	Transferts aux résultats	

75.	<u>Produits financiers</u>	[R]	IV.
750	<u>Produits des immobilisations financières</u>	[R]	IV.A.
751	<u>Produits des actifs circulants</u> [26]	[R]	IV.B.
752	<u>Plus-values sur réalisation d'actifs circulants</u>	[R]	IV.C.
753	<u>Subsides en capital et en intérêts</u>	[R]	IV.C.
754	<u>Différences de change</u> [27]	[R]	IV.C.
755	<u>Ecart de conversion des devises</u> [27]	[R]	IV.C.
756 à			
759	<u>Produits financiers divers</u>	[R]	IV.C.

76.	<u>Produits exceptionnels</u>	[R]	VII.
760	<u>Reprises d'amortissements et de réductions de valeur</u>	[R]	VII.A.
7600	<u>Sur immobilisations incorporelles</u>		
7601	<u>Sur immobilisations corporelles</u>		
761	<u>Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières</u>	[R]	VII.B.
762	<u>Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels</u>	[R]	VII.C.
763	<u>Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés</u>	[R]	VII.D.
764			
à 769	<u>Autres produits exceptionnels</u>	[R]	VII.E.
7641	Dons reçus		
7642	Indemnités sur sinistres		
7670	Boni sur liquidation		
7671	Produits sur remises de créances pour concordat judiciaire		
77.	<u>Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales</u>	[R]	X.B.
771	<u>Impôts belges sur le résultat</u>		
7710	<u>Régularisation d'impôts dus ou versés</u>		
7711	<u>Régularisation d'impôts estimés</u>		
7712	<u>Reprises de provisions fiscales</u>		
773	<u>Impôts étrangers sur le résultat</u>		
78.	<u>Prélèvements sur réserves immunisées et impôts différés</u>		
780	<u>Prélèvements sur les impôts différés [27bis]</u>	[R]	IX. bis
		[R]	III. bis
789	<u>Prélèvements sur les réserves immunisées</u>	[R]	XII.
79.	<u>Affectations et prélèvements</u>		
790	<u>Bénéfice reporté de l'exercice précédent</u>		
791	<u>Prélèvement sur le capital et les primes d'émission</u>		
792	<u>Prélèvement sur les réserves</u>		
793	<u>Perte à reporter</u>		
794	<u>Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte</u>		

- 00. **Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise**
 - 000 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties de tiers
 - 001 Tiers constituants de garanties pour compte de l'entreprise

- 01. **Garanties personnelles constituées pour compte de tiers**
 - 010 Débiteurs pour engagements sur effets en circulation
 - 011 Créanciers d'engagements sur effets en circulation
 - 0110 Effets cédés par l'entreprise sous son endos
 - 0111 Autres engagements sur effets en circulation
 - 012 Débiteur pour autres garanties personnelles
 - 013 Créanciers d'autres garanties personnelles

- 02. **Garanties réelles constituées sur avoirs propres**
 - 020 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties réelles
 - 021 Garanties réelles constituées pour compte propre
 - 022 Créanciers de tiers, bénéficiaires de garanties réelles
 - 023 Garanties réelles constituées pour compte de tiers

- 03. **Garanties reçues**
 - 030 Dépôts statutaires
 - 031 Déposants statutaires
 - 032 Garanties reçues
 - 033 Constituants de garanties

- 04. **Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise**
 - 040 Tiers, détenteurs en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise de biens et de valeurs
 - 041 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise

- 05. **Engagements d'acquisition et de cession d'immobilisations**
 - 050 Engagements d'acquisition
 - 051 Créanciers d'engagements d'acquisition
 - 052 Débiteurs pour engagements de cession
 - 053 Engagements de cession

06. Marchés à terme

- 060 Marchandises achetées à terme - à recevoir
- 061 Créanciers pour marchandises achetées à terme
- 062 Débiteurs pour marchandises vendues à terme
- 063 Marchandises vendues à terme - à livrer
- 064 Devises achetées à terme - à recevoir
- 065 Créanciers pour devises achetées à terme
- 066 Débiteurs pour devises vendues à terme
- 067 Devises vendues à terme - à livrer

07. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise

- 070 Droits d'usage à long terme
- 0700 Sur terrains et constructions
- 0701 Sur installations, machines et outillage
- 0702 Sur mobilier et matériel roulant
- 071 Créanciers de loyers et redevances
- 072 Biens et valeurs de tiers reçus en dépôt, en consignation ou à façon
- 073 Commettants et déposants de biens et de valeurs
- 074 Biens et valeurs détenus pour comptes ou aux risques et profits de tiers
- 075 Créanciers de biens et de valeurs détenus pour compte de tiers ou à leurs risques et profits

09. Droits et engagements divers

- 090 Engagements de résolution de concordat
- 091 Créances de résolution de concordat
- 092 Créanciers sous conditions concordataires
- 093 Droits sur conditions concordataires
- 094 Litiges en cours
- 095 Créanciers de litiges en cours
- 096 Débiteurs sur garanties techniques
- 097 Droits sur garanties techniques
- 098 Titulaires d'options (d'achat ou de vente sur titres)
- 099 Options (d'achat ou de vente) sur titres émis.

Légende / symboles :

[A] = Compte de l'actif

[P] = Compte du passif

[R] = Compte de résultats

Les intitulés de comptes soulignés font référence aux comptes du P.C.M.N.

Notes relatives au P.C.M.N.

- [1] (Pour mémoire car sans objet) Uniquement les plus-values actées antérieurement au début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983.
- [2] (Pour mémoire car sans objet) Y compris les reprises de réductions de valeur visées à l'article 44 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976.
- [3] Uniquement les reprises de réductions de valeur visées à l'article 44 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976.
- [4] A ventiler par catégories de risques et charges énumérées à l'article 19, alinéa 5, littera c) de l'arrêté royal du 8 octobre 1976.
- [5] Les amortissements sur frais d'établissement sont portés au crédit des comptes concernés, ou font l'objet de sous-comptes relatifs à ceux-ci.
- [6] Ce compte ou ses subdivisions prévues au plan comptable de l'entreprise font l'objet de sous-comptes relatifs :
 - 1° à la valeur d'acquisition;
 - 2° aux plus-values actées;
 - 3° aux amortissements ou réductions de valeur actés portant respectivement les chiffres 0, 8 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte.

Les entreprises ont toutefois la faculté de regrouper les plus-values ainsi que les amortissements et réductions de valeur

actés dans des comptes portant respectivement les indices 218 et 219, 228 et 229, 238 et 239, 248 et 249, 258 et 259, 268 et 269, 278 et 279.

En ce cas, ces comptes doivent mentionner, de manière distincte, et selon les distinctions prévues au plan comptable de l'entreprise, les diverses catégories d'actifs auxquelles ces plus-values, amortissements et réductions de valeur se rapportent. Le 2° ci-dessus ne s'applique en ce qui concerne les immobilisations incorporelles que pour les plus-values actées avant le début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983.

- [7] Ce compte n'est utilisé que lorsqu'une distinction n'est pas susceptible d'être opérée entre terrains et constructions, ou lorsqu'une telle distinction n'est pas opérée sous l'angle notamment des amortissements.
- [8] Autres que ceux imputables aux comptes 213, 27 et 360.
- [9] La subdivision de ce compte en fonction de la valeur d'acquisition et des réductions de valeur actées peut être remplacée par une subdivision selon d'autres critères (catégories de matières premières, de fournitures, de produits finis, de marchandises ou de biens, localisation ou destination de ceux-ci, etc.). Dans ce cas pour chacune de ces subdivisions, les sous-comptes ci-après doivent être ouverts :
 - 1° valeur d'acquisition ;
 - 2° réductions de valeur actées, portant respectivement les chiffres 0 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte.
- [10] Ou prix du marché lorsque ce dernier prix lui est inférieur. Si, antérieurement au début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983, les stocks ont été réévalués à leur valeur de remplacement, cette réévaluation, si celle-ci subsiste, est soit comprise dans la valeur d'acquisition, soit mentionnée dans un sous compte distinct.
- [11] Article 31, alinéa 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976.
- [12] La subdivision du compte 37 en sous-compte 370, 371 et 379 peut être remplacée par une subdivision par commande comportant pour chacune d'elles la valeur d'acquisition, le bénéfice pris en compte et les réductions de valeur actées.

- [13] Le transfert à ces comptes des créances à plus d'un an ou de la partie des créances échéant dans l'année ne doit être opéré qu'en fin d'exercice.
- [14] Clients dont le compte présente un solde créditeur.
- [15] Les produits à recevoir peuvent également faire l'objet d'une subdivision du compte "400 clients" ou être rattachés aux comptes des clients.
- [16] Le transfert à ces comptes des dettes à plus d'un an ou de la partie des dettes échéant dans l'année ne doit être opéré qu'en fin d'exercice.
- [17] Ce compte n'est normalement alimenté qu'en fin d'exercice. L'écriture inverse est passée au début de la période suivante.
- [18] Fournisseurs dont le compte présente un solde débiteur.
- [19] Les factures à recevoir peuvent également faire l'objet d'une subdivision du compte "440 fournisseurs" ou être rattachées aux comptes des fournisseurs.
- [20] Les valeurs échues transmises à un établissement de crédit pour encaissement peuvent également être imputées au compte "55 Etablissements de crédits".
- [21] Si un compte courant présente en fin d'exercice un solde en faveur de l'établissement de crédit, ce solde est normalement transféré à cette date au compte "433 Etablissement de crédit-dettes en compte courant". L'écriture inverse est passé au début de la période suivante.
- [22] Les ordres de virement émis peuvent également être imputés à ce compte.
- [23] La subdivision de ce compte en achats, d'une part, en variation de stocks, d'autre part, peut être remplacée par une subdivision selon d'autres critères (catégories de matières premières, de fournitures, de marchandises ou de biens, etc.). Dans ce cas, pour chacune de ces subdivisions, des sous-comptes doivent être ouverts, pour les achats, d'une part, pour les variations de stocks, d'autre part, portant respectivement les chiffres 0 et 9 comme dernier chiffre de

numéro du sous-compte. Cette subdivision doit correspondre à celle adoptée à la classe 3.

- [24] Les remises, ristournes et rabais sur achats peuvent également faire l'objet de sous-comptes relatifs aux achats; les remises, ristournes et rabais sur des achats déterminés peuvent toutefois être portés directement aux comptes d'achats concernés.
- [25] Ainsi que les commissaires non-reviseurs d'entreprise.
- [26] Créances autres que commerciales, placements de trésorerie valeurs disponibles.
- [27] Sauf dans la mesure où ces différences de change ou ces écarts de conversion des devises se rapportent de manière spécifique à d'autres postes du compte de résultats, et y sont imputés à ce titre.
- [27 bis] IX bis dans le schéma complet; III bis dans le schéma abrégé.
- [28] Les remises, ristournes et rabais sur ventes peuvent également faire l'objet de sous-comptes des comptes relatifs aux ventes; les remises, ristournes et rabais accordés sur des ventes déterminées peuvent toutefois être portés directement aux comptes de ventes concernés.
- [29] Les entreprises ont la faculté d'utiliser aussi pour le codage de ces comptes, à condition d'en respecter l'ordre et les subdivisions, les classes 8 et 9 ou certains comptes de ces classes.
- [30] Sont portés dans les comptes de la classe 0 les droits et engagements autres que ceux qui doivent être portés dans les comptes des classes 1 à 5.
- [31] Ces comptes ne figurent pas à l'A.R. relatif au plan comptable minimum normalisé mais leur usage est préconisé par la C.N.C. [Bull. C.N.C., n° 20, Décembre 1997]

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

A series of horizontal dotted lines for writing notes.